



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

## Procès-verbal du Conseil Communautaire du Mercredi 11 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril 2018 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Jules Verne, sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

**Délégués Titulaires :** Marc DESJARDINS (Abbeville St Lucien), Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Laurent TRIBOUT (Beauvoir) ; Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Nicole CORDIER (Bonneuil-les-eaux), Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil-les-Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL (Breteuil), Marie-José AUBET (Breteuil), Jacques COTEL (Breteuil), Eric FONGUEUSE (Breteuil), , Françoise SENECHAL (Breteuil), Jacky DANEZ (Breteuil), Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (Bucamps) ; Gilles HERPIN (Campremy) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Jean-Pierre COET (Conteville) ; Jean-Marie TALLON (Cormeilles) ; Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Yvette PARMENTIER (Croissy-sur-Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Jean-Marc EVRARD (Esquennoy) ; Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) ; Catherine SABBAGH (Froissy) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Stéphane DAUTRESIRE (Hardivillers) ; François SENCE (La Hérelle) ; Jean Yves GOSSET (Le Mesnil St Firmin) ; Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Jean Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre) ; Jacques TEINIELLE (Noyers St Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ; Alain VASSELE (Oursel Maison) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Hervé COMMELIN (Saint André Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Pierre MAASCHELEIN (Tartigny) ; Nadine GUIGOT (Thieux) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply).

**Délégués Suppléants (avec voix délibérative) :** Marcel De KEUKELAERE (Fléchy) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Alain LUROIS (Viefvillers).

**Pouvoirs :** Marie-Line DUFRESNES à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Annie BRUGAIT à Jacky DANEZ (Breteuil), Francis MENU (Bucamps) à Nadine GUIGOT (Thieux) ; Fredy SADAUNE à Catherine SABBAGH (Froissy) ; Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) à Jean CAUWEL (Breteuil) ; Patrice TRAËN (Villers Vicomte) à Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq).

**Excusés :** Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) ; Philippe JACQUIER (Noirémont) ; Jean-Pierre LAFFINNEUR (Puits la Vallée).

**Délégués suppléants (sans voix délibérative) :** Eric TOURAIN (Cormeilles) ; Michèle VRIZET (Domeliers) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Corinne LONGFILS (Noyers St Martin) .

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUFRESNES

PV Validé lors du Conseil du 12/07/18

**En raison d'un virus, un certain nombre de documents sur l'ordinateur du secrétariat général ont été perdus. Le compte-rendu est donc réalisé à partir des notes, l'enregistrement étant irrécupérable.**

En préambule, les élus signalent qu'il serait souhaitable de ne plus programmer de réunion le vendredi soir, jour de nombreux conseils municipaux.

#### **Point n°1 : Elections dans les commissions intercommunales**

Monsieur COTEL pense que certaines commissions sont à étoffer à la suite du départ des 9 communes. IL serait donc souhaitable d'élire de nouveaux membres pour les commissions « SECURITE-SECOURS » et « VIE SOCIALE et SCOLAIRE »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

- Sont élus pour :
  1. La commission **SECURITE – SECOURS : MM CORNET, EVRARD et TALLON**
  2. La commission **VIE SCOLAIRE et SOCIALE : Mme GUIGOT, MM PYPE, Éric TRIBOUT et VAN DE PUTTE**

#### **Point n°2 : Approbation des comptes administratifs 2017 - Principal et Annexes**

Madame Françoise SENECHAL est la doyenne de séance.

Madame CORDIER présente les différents comptes administratifs.

Monsieur VASSELLE s'étonne du déficit de fonctionnement du budget « Ordures ménagères ». Il remarque que l'on puise sur les excédents antérieurs et demande si cela est dû au SMDO ?

Monsieur COTEL lui répond que cela est dû au remboursement de la dette VEOLIA et que c'est la dernière année de remboursement. De plus, la redevance n'a pas augmenté.

Monsieur VASSELLE en conclut donc que c'est surtout lié à la dette de VEOLIA ;

Monsieur MENARD demande si le directeur s'est déplacé avec le grand livre afin de pouvoir apporter des précisions ?

Monsieur GIRAULT répond qu'il n'a pas le grand livre et Monsieur COTEL poursuit en mentionnant que le service finances a fait un gros travail car c'est un budget très compliqué. ; Il ajoute que l'on essaiera d'être plus précis l'an prochain. Il demande donc une plus grande compréhension.

#### **Budget principal :**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ;
- **PRECISE** que Monsieur Jacques COTEL, Président de la CCOP n'a pas pris part au vote de ce compte administratif.

### **Budget annexe : Parc de la Belle Assise :**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil communautaire,

- **CONSTATE**, conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif, qui doit s'apprécier au niveau du budget annexe.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés,
- **PRECISE** que Monsieur Jacques COTEL, Président de la CCOP n'a pas pris part au vote.de ce compte administratif

### **Budget annexe : Ordures ménagères :**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil communautaire,

- **CONSTATE**, conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif, qui doit s'apprécier au niveau du budget annexe.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés,
- **PRECISE** que Monsieur Jacques COTEL, Président de la CCOP n'a pas pris part au vote.de ce compte administratif

### **Budget annexe : SPANC :**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité moins une abstention** (M. MENARD), le conseil communautaire,

- **CONSTATE**, conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif, qui doit s'apprécier au niveau du budget annexe.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés,
- **PRECISE** que Monsieur Jacques COTEL, Président de la CCOP n'a pas pris part au vote.de ce compte administratif

### **Budget annexe : Syndicat de la Noye :**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil communautaire,

- **CONSTATE**, conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif, qui doit s'apprécier au niveau du budget annexe.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés,
- **PRECISE** que Monsieur Guillaume MENARD, Président du Syndicat de la Noye n'a pas pris part au vote.de ce compte administratif

Le compte administratif consolidé est voté également à l'unanimité.

**Point n°3 : Approbation des comptes de gestion 2017- Budget principal et annexes  
Approbation des comptes de gestion de dissolution**

Madame CORDIER annonce que Madame la Trésorière approuve les comptes de gestion.

Monsieur VASSELLE demande si ces budgets vont disparaître ?

Monsieur COTEL répond affirmativement puisque l'on est sur des budgets passés CCVBN et CCC ; Cependant il y aura un autre budget pour tous ces budgets. Sur l'affectation de résultats chaque budget sera repris.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2017 ainsi que les comptes de gestion de dissolution.

**Point n°4 : Affectation de résultats**

**Budget principal :**

Monsieur VASSELLE constate qu'est repris une partie de l'excédent de fonctionnement pour la section d'investissement. Il est d'accord dans ce sens mais si l'on est « coincé », on ne peut pas reprendre. Monsieur COTEL confirme et ajoute que de nombreux projets sont en cours dont le très haut débit.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001)
- **CONSTATE** la nécessité d'affecter la somme de 1 251 674,28€ à l'article 1068
- **VOTE** l'affectation de résultats ci -dessus

**Budget annexe du Parc de la Belle Assise :**

Monsieur VASSELLE demande où sera affectée la recette de la vente du terrain, en investissement ou en fonctionnement ?

Monsieur COTEL répond qu'elle sera affectée en investissement.

Monsieur VASSELLE pense donc que la section sera comblée, à moins de travaux ?

Monsieur COTEL précise qu'il y aura les fouilles et que grâce à la création du service archéologique, elles seront faites en interne de façon à en réduire le coût, soit environ 200.000€ au lieu de 700.000€ initialement prévus par les services de la DRAC.

De plus, il serait souhaitable que ce budget puisse fonctionner seul.

Monsieur VASSELLE est d'accord, puisqu'avec la vente du terrain le budget devrait être équilibré.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001)
- **CONSTATE** la nécessité d'affecter la somme de 800.000 € à l'article 1068
- **VOTE** l'affectation de résultats ci -dessus

**Budget annexe Ordures Ménagères :**

Monsieur COTEL en profite pour rappeler qu'il y a un report des avenants de collecte pour nous laisser le temps d'étudier les modes de collecte : réflexion en cours sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001)
- **VOTE** l'affectation de résultats présentée

### **Budget annexe : SPANC**

Monsieur PUPIN précise que beaucoup de questions se posent.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **CONSTATE** le solde d'exécution de la section d'investissement (001)
- **VOTE** l'affectation de résultats présentée

### **Point n°5 : Approbation des budgets primitifs (budget principal et budgets annexes)**

Monsieur Laurent TRIBOUT trouve la présentation très synthétique.

Pour la prise de compétence « eau », l'étude coûte environ 70.000€ (inscrite au budget), pourquoi la faire puisque cette étude va vieillir de 6 ans, jusqu'en 2026 et qu'une majorité d'élus est contre cette prise de compétence. Il pense qu'il faut supprimer cette dépense du budget.

De plus, il rappelle qu'il attend toujours une date pour la réunion avec les syndicats des eaux....

Monsieur BOUREUX pense que cette étude est utile pour savoir où l'on va.

Monsieur VAN DE PUTTE ajoute qu'avant d'engager une étude, il faudrait savoir qui l'approuve.

Monsieur DESJARDINS pense que cela n'empêche pas de faire l'étude pour connaître les tenants et aboutissants.

Monsieur MENARD rappelle que cette étude a été votée donc il est inutile de revenir sur ce sujet.

Monsieur DESJARDINS demande si l'on a un retour du SENAT ?

Monsieur VASSELLE dit que cette compétence est repoussée en 2026.

Monsieur TRIBOUT insiste sur le fait de ne pas faire l'étude maintenant puisque l'on a la quasi-certitude que cette compétence sera repoussée en 2026.

Monsieur MENARD ajoute que lors du vote des prises de compétence, il faudra discerner la compétence EAU de celle de l'ASSAINISSEMENT.

Monsieur VASSELLE rappelle que le SMOP avait lancé le schéma directeur de l'eau et que dans ce cadre les hypothèses étaient posées. Les problèmes étaient réglés par l'autoroute de l'eau, notamment les problèmes de Francastel, Oursel et Hardivillers. Cette étude a-t-elle des rapports avec le schéma ?

Monsieur COTEL répond que non, ce schéma était fait uniquement pour régler les problèmes des communes.

Monsieur Laurent TRIBOUT précise que sur l'assainissement, certaines communes souhaitent que la CCOP prenne la compétence et qu'il est temps de se pencher sur le sujet.

Monsieur MENARD affirme que pour sa commune, il est favorable à la prise de cette compétence par la CCOP, puisque c'est elle qui financera car si la qualité de l'eau n'est pas bonne, d'autres communes seront impactées, Vendeuil-Caply distribuant pour d'autres communes. Bien sûr il n'est pas favorable à un financement à 100% par la CCOP.

Il remarque également que certaines communes s'endettent alors qu'elles ne sont pas prioritaires.

Monsieur DUGROSPREZ est inquiet car cela signifie que le prix de l'eau va augmenter. Pour les communes qui ont déjà fait leur assainissement elles vont devoir repayer.

Monsieur COTEL précise que lorsqu'il était maire, il avait proposé aux communes voisines de se raccorder à Breteuil, lors de la construction de la nouvelle STEP, les communes n'ont pas accepté, dans la crainte de payer pour Breteuil.

Monsieur L. TRIBOUT approuve qu'il y ait certaines priorités.

Monsieur VASSELLE n'est pas favorable à tous les transferts vers la CCOP car il pense que l'on « déshabille » les communes. Quant à l'étude sur l'eau, il la trouve pertinente mais qu'il faut attendre pour ne pas avoir à la réactualiser ;

Monsieur COTEL précise qu'il est prudent de l'inscrire quand même au budget.

En ce qui concerne le budget du PBA, Monsieur MENARD souhaite connaître la date de création du service des fouilles préventives.

Madame KOSLOWSKI, directrice du MAO, précise qu'il faut attendre 6 mois après l'embauche des agents.

Monsieur MENARD se demande, par rapport à l'utilité future, si cela ne va pas être une « coquille vide » ?

Monsieur COTEL précise que ce sont des contrats à durée déterminée sur 3 ans, ce qui n'engage pas la CCOP sur du long terme.

Monsieur VASSELLE ajoute que l'on ressort un dossier qui date, puisque ce dossier avait été monté avec Esclarmonde MONTEIL (1 ère conservatrice au musée). Ce service intéressait nos voisins.

### **Budget principal :**

Il s'équilibre à la somme de 8.520.196 € en fonctionnement et à 8.669.342 € en investissement

### **Budgets annexes :**

- **Ordures ménagères** : il s'équilibre à la somme de 2.048.000 € en fonctionnement et à 278.500 € en investissement.
- **Parc de la Belle Assise** : il s'équilibre à 290.000 € en fonctionnement et à 1.469.500 € en investissement.
- **SPANC** : il s'équilibre à 123.414 € en fonctionnement et à 8.300 € en investissement
- **Gîte – Château de la Butte** : 161.500 € en fonctionnement et à 1.469.500€ en investissement.
- **Maison de santé pluridisciplinaire- Abbaye** : il s'équilibre à 187.000 € en fonctionnement et à 70.000 € en investissement ;
- **Zone d'Activité Nord de Breteuil** : il s'équilibre à la somme de 404.574 € en fonctionnement et à la somme de 337.718€ en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil communautaire

- **VOTE** par chapitre chaque budget (principal et annexes)

### **Point n° 6 : Création de budgets annexes**

Pour la Zone Artisanale Nord de Breteuil, pour le gîte-Château de la Butte et pour la MSP-Abbaye ; Ces points n'ont pas suscité de commentaires particuliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à ouvrir un budget annexe pour chacun des sites cités ci-dessus
- **A SIGNER** tous les documents nécessaires à ces créations de budgets.

### **Point n° 6 : Assujettissement à la TVA**

Monsieur COTEL propose d'assujettir à la TVA les budgets cités dans le point précédent

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à demander l'assujettissement à la TVA des opérations comptables relatives aux 3 nouveaux budgets.
- **A FAIRE** les démarches nécessaires à ces demandes

- **A SIGNER** tous les documents nécessaires à ces demandes d'assujettissement

**Point n° 7 : Décisions modificatives sur le budget annexe du centre aquatique**

Monsieur VASSELLE questionne sur les travaux à réaliser à la piscine.

Monsieur COTEL rappelle qu'il y a des procédures en cours depuis 10 ans, sur la verrière et qu'aujourd'hui d'autres problèmes existent comme ceux liés à la toiture.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à procéder aux virements de crédits présentés dans la note de synthèse
- **ADOpte** les décisions modificatives

**Point n° 8 : Taux des impôts locaux 2018**

Monsieur COTEL propose de ne pas augmenter les taux par rapport à 2017.

Impôts	CCVBN 2016	CCC2016	CCOP2017	CCOP2018
Bases TH	14.626.000	6.392.000	20.480.000	16.022.000
Taux TH	11.60%	4.26%	9.38%	9.38%
Produit TH	1.696.616	272.299	1.921.024	1.502.771
Bases TFB	12.784.000	4.603.000	17.659.000	14.485.000
Taux TFB	7.84%	6.60%	7.51%	7.51%
Produit TFB	1.002.266	303.798	1.326.191	1.088.374
Bases TFNB	1.875.000	872.200	2.758.000	2.281.000
Taux TFNB	15.67%	9.09%	13.58%	13.58%
Produit TFNB	293.813	79.283	374.536	309.817
Bases CFE	5.111.000	1.050.000	6.080.000	5.581.000
Taux CFE	7.77%	4.29%	7.18%	7.18%
Produit CFE	397.125	45.045	436.544	400.786
Base TPZ	626.500	1.800	654.800	602.800
Taux TPZ	24.34%	19.60%	25.46%	25.46%
Produit TPZ	152.490	353	166.712	153.490
Base FPE	530.600	152.600	685.800	710.300
Taux FPE	24.32%	20.19%	25.46%	25.46%
Produit FPE	129.042	30.810	174.605	180.842
IFER	395.258	123.356	574.365	433.718
<b>TOTAUX</b>	<b>4.066.610</b>	<b>854.944</b>	<b>4.973.977</b>	<b>4.069.798</b>

Monsieur VASSELLE demande si les taux seront lissés par rapport aux communes de l'ex CCC ;

Monsieur COTEL répond affirmativement, le lissage se fera sur 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **VOTE** les taux tels que proposés ci-dessus

#### **Point n° 9 : Taux 2018- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères**

Il vous sera proposé de voter le même taux que l'an passé, soit **13.78%** sur une base de 1.036.492€ et pour un produit de 142.828€.

Monsieur COTEL rappelle qu'il faudra décider si toute la CCOP passe en TEOM ou en REOM ; De plus, il faudra également choisir si la collecte devient incitative.

Monsieur SENCE précise que cette étude a déjà été faite.

Monsieur LOISEL ajoute que les dépôts sauvages sont en recrudescence.

Monsieur TAVEAU ajoute qu'à la vue des tarifs mis en place pour les entreprises, cela n'est pas surprenants !

Monsieur LOISEL suggère que le SMDO porte une réflexion sur les dépôts sauvages.

Monsieur MENARD demande quels sont les outils à disposition pour la police du maire. Il ajoute qu'il est interdit de benner dans les déchèteries, et qu'il y a beaucoup de choses à revoir avec le SMDO ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VOTE** le taux de 13,78%

#### **Point n° 10 : TEOM -Mise en recouvrement -conditions particulières**

Il nous est demandé d'apporter des précisions sur la délibération prise le 20/12/2017. Il s'agit de confirmer les catégories et chaque barème s'y rapportant.

Monsieur MENARD revient sur les tarifs appliqués aux mairies, une mairie ne produisant pas d'ordures ménagères : le ratio par rapport à celui d'une salle des fêtes n'est pas justifié. Il lui semblerait opportun d'inverser les ratios.

Monsieur EVRARD demande si la commune de Breteuil va passer à une seule collecte hebdomadaire ?

Il lui est répondu que cela ne sera pas fait pour l'année 2018, remettant en cause les prélèvements mensuels, etc....

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, moins 2 voix contre,

- **CONFIRME** le barème de REOM pour l'année 2018 selon les modalités et les montants précisés dans la note de synthèse, conformément aux engagements pris le 20/12/2017
- **CONFIRME** les catégories comme précisées dans la note de synthèse
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un des Vice-Présidents, à signer tous documents nécessaires au recouvrement.

Départ de MM GUIBON et FONGUEUSE

#### **Point n° 11 : TARIFS 2018**

##### **Musée :**

Il convient d'approuver des tarifs de prestations et de livres « jeunesse » et de reconduire les tarifs déjà mis en place.

Valérie KOSLOWSKI, directrice et conservatrice du musée, fait une présentation des nouvelles prestations proposées au musée.

Monsieur MENARD demande s'il n'y a pas trop d'objets dans l'espace boutique ?

Madame CORDIER lui répond que les objets et livres, en vente, partent bien, et que certaines choses avaient été achetées en grand nombre lors de l'ouverture du musée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **ADOPTE** les tarifs applicables aux livres « jeunesse » vendus à la boutique et prestations tels que détaillés dans la note de synthèse.

#### **Animations sportives :**

Les animateurs sportifs interviennent dans la quasi-totalité des écoles du territoire et dispensent également des cours au sein d'associations de la CCOP.

Le coût de ce service est facturé aux utilisateurs qui ont signé des conventions.

Ce tarif est de 30€/h avait été voté en 2015.

Il convient donc de reconduire ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de reconduire ce tarif.

### **Point n° 12 : Créations d'emplois**

#### **La création d'un emploi permanent sur le cadre d'emplois des Ingénieurs et les grades d'Ingénieur et d'Ingénieur Principal à temps complet.**

La question est posée de savoir pourquoi est créé le poste d'un ingénieur principal.

Monsieur COTEL répond que c'est dans le but d'avoir plus de candidat.

Monsieur GIRAULT précise que les statuts non utilisés seront supprimés

#### **La création d'un emploi permanent sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs et le grade d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires.**

Il s'agit d'un recrutement pour le service d'urbanisme, pour assurer l'instruction des autorisations et droits du sol, et permettre le détachement de notre responsable au suivi du Scot et du Plui.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de créer sur le cadre d'emploi des ingénieurs :
  1. Le grade d'ingénieur, à temps complet,
  2. Le grade d'ingénieur principal, à temps complet
  3. Le grade d'adjoint administratif, à temps non complet de 17h30

- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### Point n° 13 : Régime indemnitaire – Filière technique

Ce point n'a pas suscité de remarque particulière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins une abstention** (M. EVRARD)

- **DÉCIDE** de fixer le régime indemnitaire applicable à la filière technique comme détaillé dans la note de synthèse
- **FIXE** les critères (cf note de synthèse) pour la détermination des attributions individuelles
- **FIXE** les modalités de maintien et de suppression (cf note de synthèse)
- **DÉCIDE** que la périodicité de versement des primes et indemnités sera fixée par les arrêtés individuels d'attribution.
- **DÉCIDE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Départ de M. MAASCHELEIN

#### Point n° 14 : Demande de subvention

**Au conseil Départemental** : Il s'agit de demander une subvention pour les travaux concernant le siège de la CCOP, dans l'ancienne Abbaye de Breteuil, hors maison de santé pluridisciplinaire. Le montant des travaux s'élève à 1.082.400 €HT. Monsieur VASSELLE demande si la CCOP à solliciter de la DETR ; Monsieur GIRAULT répond que cela est déjà fait.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande

**A la DRAC** : Le catalogue relatif à la nouvelle exposition « Scènes Antiques » est publié. Cette publication a coûté 18.000€ TTC ; Il est proposé de solliciter une aide de la DRAC à hauteur de 50% soit 9.000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide auprès de la DRAC

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette demande d'aide.

En ce qui concerne la zone humide de Breteuil, nous venons d'apprendre qu'il conviendra de solliciter l'Agence de l'eau et le CD60 pour l'intégralité du projet. Cela sera fait lors du prochain conseil communautaire.

Pour les bornes patrimoniales et la sollicitation auprès de la DRAC, le sujet n'est encore qu'à l'état de projet, les devis ne sont pas encore parvenus. Il est donc prématuré de délibérer à ce sujet.

Monsieur CAUWEL précise que la REGION finance pour le petit patrimoine communal.

#### **Point n° 15 : Subventions aux associations- 2018**

Madame DEVAUX précise que la commission travaille sur les critères d'attribution des subventions.

#### **Associations sportives :**

<b>Association / club</b>	<b>Type de subvention</b>	<b>Demandes-en €</b>	<b>Accord en €</b>
RABE (Athlé)	Fonctionnement	<b>1.500</b>	<b>750</b>
BOUC FROISSY/ FAC (Athlé)	Fonctionnement	<b>1.500</b>	<b>1.000</b>
AAE ttes sections (Tennis, Badminton, Sports co)	Fonctionnement	<b>2.500</b>	<b>1.000</b>
ACP (course à pied)	Fonctionnement	<b>1.500</b>	<b>750</b>
Ecole de Judo de Beauvais (section Froissy)	Fonctionnement	<b>800</b>	<b>650</b>
Union Sportive Froissy (Foot)	Fonctionnement	<b>3.200</b>	<b>3.050</b>
AS Noyers St Martin (Foot)	Fonctionnement	<b>Non précisé</b>	<b>1.000</b>
ASOEB (Basket)	Fonctionnement	<b>8.000</b>	<b>7.000</b>
Billard Montreuil sur Brèche	Fonctionnement	<b>305</b>	<b>305+305 (rappel 2017)</b>
US Breteuil (Foot)	Fonctionnement	<b>11.000</b>	<b>9.500</b>
US Breteuil (Foot)	Tournoi international		<b>3.000</b>
JS Thieux (Foot)	Fonctionnement	<b>1.000</b>	<b>1.000</b>
US PAILLART (Foot)	Fonctionnement	<b>1.800</b>	<b>1.000</b>
TENNIS CLUB BRETEUIL	Fonctionnement	<b>Pas de demande</b>	<b>1.000</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>33.105</b>	<b>31.310</b>

Monsieur CAUWEL s'étonne de ne pas voir de subvention pour le club de plongée ; Madame DEVAUX répond qu'elle n'a pas eu de demande.

Monsieur VASSELLE remarque que le tennis club de Froissy n'a pas fait de demande et que lui est quand même alloué une subvention.

Monsieur COTEL répond que le club de Froissy a été repris par le club de Breteuil puisqu'il n'y avait plus de club à Froissy et qu'il semble normal de les aider.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle aux associations citées ci-dessus

Toutes les subventions sont accordées à l'unanimité, sauf celles allouées à l'USB pour lesquelles M. MENARD ne prend pas part aux votes.

#### **Associations sociales :**

- Association des Maires de Froissy : 1.200€
- Association cantonale de coordination pour les personnes âgées : 800€

Monsieur SENCE, pour l'Amicale des Maires de Breteuil, précise qu'il vient de signer son dossier de demande de subvention et qu'il l'a dans les mains.

Monsieur COTEL suggère de la passer au vote dès maintenant pour le même montant que celle allouée à l'Amicale des Maires de Froissy soit 1.200€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle aux associations citées ci-dessus.

MM SENCE et MENARD ne prennent pas part au vote pour la subvention de l'Amicale des Maires de Breteuil.

#### **Associations culturelles :**

- Les Amis de Vendeuil-Caply : 3.000€
- La Société Historique de Breteuil : 500€

Madame AUBET s'étonne de ne pas voir la subvention pour l'école de musique de Breteuil.

Monsieur TRIBOUT répond que c'est un fonds de concours et non une subvention et qu'il sera passé lors du prochain conseil

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle à chacune des associations citées ci-dessus et du montant stipulé.

M.MENARD ne prend pas part au vote pour l'Association des Amis de Vendeuil

#### **Point n° 16 : Subvention 2018- RAM du centre social de Breteuil**

Le montant de la subvention s'élève à 54.845€ se décomposant en subvention ordinaire pour 45.764,53€ et subvention exceptionnelle pour 11.080,34€ pour les frais supplémentaires engendrés par le départ des 9 communes.

Cette subvention sera versée après signature d'une convention d'objectifs entre la communauté de communes et le centre social de Breteuil qui sera discuté en commission.

Ce point n'a pas suscité de remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 56.845€ au titre de l'année 2018, pour le RAM du centre social de Breteuil
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette subvention.

#### Point n° 17 : APGB – Participation financière

Suite à l'Assemblée Générale de l'APGB du 16 mars 2018, sur un budget total de 193 916€, et après déduction des subventions LEADER 2018 attendues (96 960€)+ reprise du fonds dédié ( 5 000€), la participation totale des EPCI membres s'élève à 91 956€ répartis comme suit:

Collectivités membres du Pays	Population* en vigueur au 01/01/2017 (date de réf statistiques au 01/01/2014)	Part de la population actualisée	Participations des collectivités
CA du Beauvaisis	100 218	57,97%	53 303 €
CC de la Picardie Verte	32 740	18,94%	17 413 €
CC Oise Picarde	21 448	12,41%	<b>11 407 €</b>
CC Pays de Bray	18 487	10,69%	9 833 €
TOTAUX	172 893	100,0%	91 956 €

Il s'agit là d'une projection financière annuelle de l'APGB, tout en sachant que la création du PETR est envisagée en cours d'année (probablement pour la rentrée/l'automne). Une nouvelle participation pour le budget du PETR sera alors demandée. Il vous est proposé de voter 11.407€ de participation à l'APGB.

Monsieur VASSELLE précise que c'est la dernière année où l'on verse une participation financière.

Monsieur MENARD dit qu'il est difficile d'obtenir des fonds de l'association. Il ajoute qu'il faut toujours payer sans retour.

Monsieur VASSELLE demande à M. CAUWEL de relancer la Région car elle n'a encore rien versée.

Monsieur PUPIN demande à quoi correspondent les environ 96. 000€ ?

Monsieur VASSELLE répond qu'ils correspondent aux projets subventionnables, or l'Europe n'a pas versé les subventions donc l'APGB a avancé les fonds.

Monsieur CAUWEL précise « que cela devrait s'arranger ! »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** à l'APGB une participation financière d'un montant de 11.407€

**Point n° 18 : MINERIS – Avenant de cession partielle du marché de collecte de verre- lot2**

Départ de M. VASSELLE

Il s'agit de régulariser le marché (cf. note de synthèse), suite au départ des 9 communes.

Aucune remarque particulière n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** l'avenant de cession au marché de collecte du verre en points d'apport volontaire -lot n°2
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de cession au marché de collecte du verre en points d'apport volontaire -lot n°2 et tous actes s'y rapportant.

**Points d'information :**

Monsieur COTEL fait part de 2 décisions :

1. **Contrôle des installations d'assainissement non collectif.** : Procédure classer sans suite pour le motif d'intérêt général tiré de ce que des faits nouveaux apparus après la mise en concurrence doivent être pris en compte dans la définition des besoins. Une nouvelle procédure doit être lancée en adéquation avec les besoins réels du service.
2. **Avenant n°1 au marché pour la souscription des contrats d'assurance- protection fonctionnelle des agents et des élus (lot4)** : le tableau de l'acte d'engagement est modifié comme tel : prime annuelle de 179€HT soit 195.11€ TTC

Monsieur BOUREUX évoque le règlement des données qui oblige chaque commune à désigner un délégué. La CCOP fait part d'une volonté de mutualiser avec les communes. Il demande donc aux communes de ne rien lancer, la CCOP demandant des devis.

Madame LONGFILS s'adresse à M. CAUWEL, conseiller régional, au sujet de la MEF : lors de la dernière réunion de la MEF, Mme MARETZ a présenté les comptes. La MEF n'a encore perçu aucune subvention de la Région ; En février, celle-ci ne pouvait pas payer ses salariés. Madame LONGFILS demande à M. CAUWEL d'intervenir auprès de la Région. Ce dernier répond que devant le désengagement de l'Etat, les subventions ont été revues et que par exemple, des objectifs ont été donnés aux missions locales.

Monsieur MENARD demande s'il y a des astreintes mises en place à la CCOP ? Car si problèmes sur un bâtiment communautaire qui doit-on appeler ?

Monsieur DUGROSPREZ répond négativement car à une certaine époque, il y avait des abus.

Monsieur MENARD demande si toutes les associations sont facturées pour la location du minibus ?

Il lui est répondu que oui sauf l'ACP, qui a fait une demande pour la gratuité pour se rendre au Championnats du Monde avec la « Goelette » au Mans.

Il demande également quand sera lancé le débat sur la FPU ? Monsieur COTEL lui répond que cela sera fait très prochainement.

La séance est levée à 21h

Le secrétaire de séance,  
M. Dominique DUFRESNES

